

1. Définitions

- 1.1 Le terme « **PGTB** » désigne la Plateforme Génome Transcriptome de Bordeaux située au Bâtiment Artiga, 69 route d'Arcachon, 33610 Cestas, France.
- 1.2 Le terme « **Utilisateur** » désigne toutes personnes qui sollicitent la PGTB pour produire et analyser des données.
- 1.3 Le terme « **projet** » désigne les analyses effectuées par la PGTB pour le compte de l'Utilisateur, ou celles réalisées par l'Utilisateur en autonomie lors des mises à disposition d'équipements ou d'espaces de travail, ou les projets de recherche et développement (R&D) menés en collaboration avec la PGTB.

2. Engagement du projet

- 2.1 L'Utilisateur contacte la PGTB en précisant le type de projet qu'il souhaite réaliser : nombre et type d'échantillons, analyses, équipements, etc... Après validation de la faisabilité, la PGTB propose à l'Utilisateur une solution technique accompagnée d'une estimation tarifaire.
- 2.2 Si l'Utilisateur accepte la proposition de la PGTB, il est invité à compléter le formulaire « Votre projet à la PGTB ». L'Utilisateur s'engage à respecter ces conditions générales d'utilisation et peut formuler des demandes particulières (échantillons, confidentialité, propriété intellectuelle...). A réception du formulaire, la PGTB étudiera les demandes particulières et transmettra le devis à l'Utilisateur.
- 2.3 Pour les prestations et les analyses en autonomie : l'Utilisateur envoie le devis et le cas échéant le bon de commande à la PGTB et à ses gestionnaires, ce qui valide et engage le projet.
- 2.4 Pour les projets R&D : l'Utilisateur et la PGTB complètent et valident conjointement le cahier des charges du projet. Le cas échéant, l'Utilisateur envoie le devis et le bon de commande à la PGTB et à ses gestionnaires.

3. Echantillons

- 3.1 Aucun échantillon représentant un risque pour les manipulateurs, l'environnement ou les appareils ne sera accepté : échantillons radio-marqués, traités par un produit chimique toxique ou CMR, échantillons de tissus ou de fluides d'origines humaine ou animale (sang, crachats, selles, squames...), échantillons avec des pathogènes de quarantaine ou émergents (*Xylella fastidiosa*, nématodes du pin). En cas de doute, l'Utilisateur doit informer la PGTB avant la validation du projet et l'envoi des échantillons.
- 3.2 La PGTB transmet à l'Utilisateur les prérequis pour l'analyse demandée, ainsi que les prérequis pour l'envoi des échantillons et le formulaire « Vos échantillons ».

- 3.3 Pour les prestations et les analyses en autonomie : l'Utilisateur prépare les échantillons conformément aux prérequis de l'analyse. Dans le cas contraire, les échantillons ne pourront être traités dans les délais annoncés et la PGTB pourra appliquer un surcoût ou demander un nouvel envoi d'échantillon. Pour les projets R&D : d'autres prérequis peuvent être définis dans le cahier des charges selon la nature des échantillons et du projet.
- 3.4 A chaque envoi d'échantillon, l'Utilisateur complète le formulaire « Vos échantillons » et transmet à la PGTB l'ensemble des documents demandés dans les prérequis de l'analyse. La PGTB n'effectuant aucun retour d'échantillons, l'Utilisateur doit envoyer uniquement des aliquots.
- 3.5 La PGTB stocke à réception les échantillons d'ADN et de produits de PCR à 4°C ou à -20°C et les ARN à -80°C. Si les échantillons nécessitent des conditions particulières de stockage, l'Utilisateur doit le spécifier dans les remarques du formulaire « Vos échantillons ».
- 3.6 Dans le cas où les échantillons seraient endommagés par la PGTB, l'Utilisateur en sera informé et la PGTB couvrira les frais d'un nouvel envoi d'aliquots.

4. Déroulement des prestations

- 4.1 A réception des échantillons, la PGTB les validera sous un délai indicatif de 15 jours. En cas de problème avec les échantillons, l'Utilisateur sera contacté. Les échantillons hors critères de qualité pourront être analysés après accord écrit de l'Utilisateur, mais la PGTB ne pourra être tenue responsable en cas d'échec de l'analyse.
- 4.2 Après validation des échantillons, les analyses seront réalisées par la PGTB sous des délais indicatifs de 1 mois pour les analyses « Ready-to-load » et 3 mois pour les autres analyses. Ces délais d'analyse ne sont valables que si tous les éléments nécessaires au démarrage du projet ont bien été transmis à la PGTB. De plus, en cas de panne matérielle ou pour des projets de grande ampleur ou nécessitant du développement, la PGTB pourra annoncer des délais plus importants à l'Utilisateur.
- 4.3 Les résultats seront transmis à l'Utilisateur via un serveur de partage de fichiers ou remis en main propre (transfert sur le disque dur de l'Utilisateur). En cas de problème, l'Utilisateur contactera la PGTB dans les plus brefs délais.
- 4.4 Le projet sera clos 2 mois après l'envoi des derniers résultats et la PGTB éliminera les échantillons et les résultats passés cette date.

5. Déroulement des analyses en autonomie

- 5.1 A sa première venue, l'Utilisateur doit suivre la visite d'accueil de la PGTB et être formé à l'analyse ou à l'utilisation des équipements demandés.
- 5.2 Lors de ses venues suivantes, l'Utilisateur doit en informer la PGTB et réserver les postes de travail et les équipements sur le système de réservation de la PGTB. L'Utilisateur est responsable des données qu'il produit et doit les récupérer à chaque venue.
- 5.3 L'Utilisateur peut stocker ses échantillons dans le laboratoire de la PGTB. Il lui est recommandé d'analyser des échantillons conformes aux critères de qualité donnés dans les prérequis pour les analyses concernées et de réaliser des contrôles internes. La PGTB ne peut en aucun cas garantir la qualité des manipulations réalisées par l'Utilisateur.
- 5.4 Sauf accord exceptionnel de la PGTB, l'Utilisateur doit utiliser uniquement les consommables et réactifs fournis par la PGTB. En cas de mauvaise utilisation des équipements par l'Utilisateur entraînant des frais de réparation, ces derniers seront à la charge de l'Utilisateur.
- 5.5 Le projet sera clos 2 mois après les dernières analyses réalisées par l'Utilisateur ou le cas échéant après l'envoi des derniers résultats par la PGTB. L'Utilisateur doit récupérer ses échantillons, à défaut, la PGTB éliminera les échantillons et les résultats passés cette date.

6. Déroulement des projets R&D

- 6.1 Si l'Utilisateur doit réaliser des analyses ou utiliser des équipements en autonomie dans le laboratoire de la PGTB dans le cadre du projet R&D, il devra suivre les conditions des paragraphes 5.1 à 5.4 ci-dessus.
- 6.2 Des réunions de projets pourront avoir lieu à la demande de l'Utilisateur ou de la PGTB, et pourront donner lieu à des revues de projet pour modifier le cas échéant le cahier des charges initial.
- 6.3 Les résultats seront transmis à l'Utilisateur via un serveur de partage de fichiers ou remis en main propre (transfert sur le disque dur de l'Utilisateur).
- 6.4 A la fin du projet, un bilan sera fait avec l'Utilisateur au cours d'une réunion de clôture de projet.

7. Confidentialité

- 7.1 La PGTB recommande à l'Utilisateur d'anonymiser le nom de son projet, de ses marqueurs et de ses échantillons. Si l'Utilisateur déclare dans le formulaire « Votre projet à la PGTB » que ce dernier implique des données à caractère personnel (DCP), la PGTB transmettra les données chiffrées via un serveur de partage de fichiers et la clé de chiffrement sera transmise indépendamment via le service sécurisé recommandé par INRAE.

7.2 Pour garantir la confidentialité des projets, la PGTB demande à tous les Utilisateurs présents dans ses locaux de ne communiquer sur aucun projet ou résultat qu'ils auraient pu voir ou entendre sur la PGTB de façon permanente.

7.3 La PGTB se réserve le droit de mentionner le nom du laboratoire (unité, institut ou société), le nom de l'Utilisateur, le type et le volume d'activité dans ses présentations et rapports d'activité.

7.4 Pour toutes demandes particulières de confidentialité, se référer au paragraphe 2.2.

8. Propriété intellectuelle

8.1 Pour les prestations et les analyses en autonomie, la PGTB est propriétaire des méthodes et l'Utilisateur est propriétaire des résultats. La PGTB peut donc communiquer librement sur les méthodes, mais ne pourra communiquer sur les résultats qu'après accord écrit de l'Utilisateur.

8.2 Pour les projets R&D, l'Utilisateur et la PGTB définissent la propriété intellectuelle des méthodes et des résultats d'un commun accord dans le cahier des charges.

8.3 Pour toutes demandes particulières sur la propriété intellectuelle, se référer au paragraphe 2.2.

9. Valorisation

9.1 Pour les prestations et les analyses en autonomie : l'Utilisateur doit systématiquement mentionner la PGTB dans les remerciements de toutes les valorisations scientifiques du projet (publications, communications orales, etc...).

Pour les publications, la phrase suivante doit être utilisée : **"Part of the experiments (specify which ones) were performed at the PGTB (<https://doi.org/10.15454/1.5572396583599417E12>) with the help of (specify with whom)".** Dans le cas d'une implication significative de la PGTB (volume d'analyse conséquent, développement méthodologique, formation, ...), le co-aurorat sera de mise.

9.2 Pour les projets R&D : l'Utilisateur et la PGTB définissent d'un commun accord et dans le cahier des charges la stratégie de publication et quels membres de la PGTB seront positionnées en qualité de co-auteurs. Cette liste pourra être revue lors de la clôture du projet en fonction des implications de chacun.

9.3 Quand le personnel de la PGTB est inclus dans les co-auteurs, l'Utilisateur doit noter l'affiliation suivante : « Univ. Bordeaux, INRAE, BIOGECO, F-33610 Cestas, France ».